



Covid 19 : la lutte des masques !

Dans ce contexte difficile, nous tenons à remercier tous les professionnels qui, chaque jour, montrent leur professionnalisme, leur investissement et leur solidarité ! La section SUD et la DS SUD subissent des attaques de la direction de l'APSA, qui tente de discréditer notre action syndicale, en colportant des propos calomnieux à notre encontre lors de visioconférences. Nous condamnons évidemment une telle posture dans la situation déjà bien compliquée que nous vivons tous !

C'est pourquoi nous avons voulu vous présenter notre action depuis le début du confinement, et notamment à travers un exemple très parlant concernant notre demande de distribution de masques aux salariés de l'APSA dès le 17 mars.

Vous trouverez donc au verso de ce tract le déroulé de notre action. Nous tenons à votre disposition les documents étayant nos propos, ainsi que la liste des autres actions et demandes faites à l'APSA pour obtenir les réponses à vos questions, comme la demande d'une prime, le paiement des temps d'habillage dans les SAS,...

Le secrétaire général de la Fédération Sud santé-Sociaux a écrit le 24 mars à M. Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé :

« Le confinement ne suffit pas et nécessite bon nombre d'autres mesures pour endiguer la pandémie et notamment la protection immédiate de toutes les catégories professionnelles en exercice pour le maintien de la survie nationale par, notamment, la fourniture en masque pour tous les personnels, hospitaliers, sociaux et médico-sociaux sans discrimination catégorielle ou de service » .



Exemple de terrain : les masques distribués à partir du 3/04 à la Varenne étaient périmés depuis 2012. Où sont les masques livrés par l'ARS et le Conseil Départemental ?

Réponse : dans les zones de confinement, à attendre que des résidents soient malades, alors qu'ils devraient être distribués et changés toutes les 4h pour éviter que les résidents ne tombent malades !

L'ARS Nouvelle Aquitaine tient les comptes des masques distribués depuis le 2 mars 2020:

Livraison aux GHT (établissements de santé, structures d'hospitalisation à domicile, structures médico-sociales, services d'aide et de soins à domicile, transporteurs sanitaires) :

Semaine du 20 mars: 1,8 millions
Semaine du 27 mars : 2,6 millions
Semaine du 3 avril : 3,1 millions
Semaine du 10 avril : 2,9 millions

Le conseil régional, les conseils départementaux et certaines collectivités sont également venus en appui en commandant pour la région à ce stade 2,7 millions de masques.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-masques-et-autres-protections>

CORONAVIRUS AU TRAVAIL
DROIT DE RETRAIT | SÉCURITÉ | SANTÉ | PROTECTIONS
N° VERT 0 805 37 21 34
DES SYNDICALISTES RÉPONDENT À VOS QUESTIONS 7J/7 DE 9H À 19H
Solidaires



L'information de la Section Syndicale SUD APSA Santé-Sociaux Solidaire (suite)

Contact : sudapsa86@gmail.com

14/04/2020
tract n°130

- **16/03/20** : début du confinement décrété nationalement.

- **17/03/20** : **demande de masques, de sur-blouses ou de change de vêtements (les PEP change déjà de vêtements).**

Réponse de l'APSA : il faut appliquer les consignes de distance et de lavage de main. Le DG est en lien avec un médecin qui dit que le port des masques n'est pas utile pour les professionnels. Ils ne sont utiles que pour les suspicions de contamination.

Nous rappelons que la distanciation n'est pas possible dans l'accompagnement de personnes sourdaveugles. Comment les protéger, car nous pouvons être porteurs sains du virus.

Pour le DG, les sur-blouses ne sont pas indispensables et nous feront nous confondre avec du personnel de soin pour les résidents, ce n'est pas éducatif. Mais il va se renseigner et mettra en place un protocole si l'ARS le recommande. Pour l'instant ce n'est pas envisagé à l'APSA.

- **18/03/20** : **transmission par mail au DG des demandes de la section syndicale SUD APSA Santé sociaux solidaires, dont notamment:**

- **renvoyer, sans délai, le maximum de salariés à domicile que le télétravail soit possible ou pas, et notamment les salariés du siège et des secrétariats. Ils ne nous semble pas concernés par la nécessité de la continuité de service auprès des résidents.**

- **mettre à disposition des salariés un maximum de masques chirurgicaux (en fonction des dispos bien sûr) afin d'éviter que les salariés ne contaminent les résidents.**

Réponse de l'APSA : aucune réponse à ce mail.

- **23/03/20** : **point refait sur les personnes à risques, les personnes porteuses saines, la protection des résidents et la mise à disposition de masques.**

Réponse de l'APSA : masques pas nécessaires pour l'instant mais uniquement pour la prise en charge de personnes contaminées : l'APSA a un stock de masques pour ce cas.

- **30/03/20** : **question des masques et des sur-blouses à nouveau posée pour les professionnels de tous les établissements au regard de l'actualité qui annonce l'arrivée en masse des masques.**

Réponse de l'APSA : pas de stocks suffisants pour les faire utiliser systématiquement par tous les professionnels. Toujours le même discours sur le lavage de mains et sur le fait que toutes les notes sont validées en amont par un médecin.

- **01/04/20 (matin)** : **Nous nous faisons le relais des salariés sur le terrain qui ont peur de contaminer les résidents et de se contaminer entre eux car pas de masque ni de sur-blouse. Nous demandons rapidement la mise en place des masques dans tous les établissements de l'APSA (Les salariés de Larnay Sagesse, qui accueillent le même public que l'APSA, portent des masques afin de ne contaminer les résidents).**

Réponse de l'APSA : 400 masques ARS/semaine (déjà 800 minimum reçus) et livraison de 500 masques du Conseil Départemental à 14h). Le DG ne veut pas faire d'effet d'annonce et attend d'avoir vraiment les masques du CD pour savoir comment les mettre à disposition des professionnels. Le DG annonce la mise en place de SAS d'habillage et déshabillage. Le DG doit répondre à la DS dans les 24h pour les masques. Il ne le fera pas.

- **01/04/20 (après-midi)** : **cellule nationale de crise de l'ARS contactée par la section syndicale pour connaître leur avis sur la non mise à disposition des masques. L'ARS lui répond : c'est inadmissible ! Les masques doivent être distribués aux salariés immédiatement. Via la cellule de crise de l'ARS, la délégation ARS de la Vienne a sommé le DG de mettre à disposition des professionnels les masques donnés par l'ARS.**

- **02/04/20** : à 19h04, le DG informe la DS SUD de la mise en place d'un masque par professionnel et par jour à compter du 03/04/2020 à 8h.